



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culte musulman

Question écrite n° 44974

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'organisation du culte musulman en France. Un texte définissant « les principes et fondements juridiques régissant les relations entre les pouvoirs publics et le culte musulman en France » a été signé le 28 janvier 2000. Les relations entre l'Etat et les organisations musulmanes s'inscrivent comme pour les autres cultes dans le cadre de la loi de 1905. Cependant, il n'existe pas aujourd'hui en France d'instance représentative de l'Islam, identique aux autres grandes religions. En conséquence, il lui demande si l'organisation du culte musulman pourra s'organiser autour d'une instance représentative dans un avenir proche.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la consultation des représentants des principales sensibilités musulmanes sur l'organisation du culte islamique en France qui a été lancée en janvier 2000, plusieurs groupes de travail ont été constitués : lieux de culte, structures associatives, ministres du culte et organisation d'une future instance représentative. Si les trois premiers groupes ont remis au ministre de l'intérieur, lors de la séance plénière du 20 avril dernier, un rapport d'étape élaboré conjointement par des représentants des groupements et personnalités musulmanes et des agents de l'administration, en revanche, le dernier groupe, qui est aussi celui qui s'est constitué le plus tardivement, n'en est encore qu'au début de ses travaux. En effet, la tâche qui lui incombe de concevoir le projet de l'organisation statutaire de l'islam de France est de loin la plus difficile compte tenu de la situation différente dans laquelle se trouvent les fédérations, mosquées et personnalités qui la composent. Ce projet doit être élaboré par les musulmans eux-mêmes qui sont les seuls à pouvoir décider de la nature et du fonctionnement des institutions qui les représenteront.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44974

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2406

Réponse publiée le : 28 août 2000, page 5080